ARRÊTÉ

DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DES LANDES,

Contenant des mesures prises pour prémunir les Citoyens contre les fausses allarmes causées par les malveillans.

Du 6 Mai 1793, l'an second de la République Françoise.

Séance publique et permanente du soir.

UN Membre du comité de surveillance a dit, que depuis quelques jours il se répand des bruits allarmans pour la tranquillité publique, et qui ne tendent qu'à agiter le peuple. Il a ensuite fait lecture de plusieurs lettres qui circulent dans les Communes, les unes sans signature, les autres signées par des Officiers municipaux induits en erreur, desquelles il résulte que l'ennemi est descendu sur nos côtes maritimes, qu'ailleurs il a franchi les montagnes qui nous séparent, et qu'il a pénétré dans les terres; et attendu que ces nouvelles sont sans fondement, et qu'elles allarment les bons Citoyens, le même Membre a demandé que sa dénonciation fût prise en grande considération.

Le Conseil général considérant qu'il est de la plus grande importance d'entretenir le calme et la paix dans l'intérieur du Département, tandis que l'ennemi attaque nos frontières ;

Considérant que les malveillans et les aristocrates intéressés à troubler cette paix interieure, s'efforcent d'agiter les Citoyens par des dangers imaginaires, afin de diviser leurs forces et de les empêcher de se porter sur les frontières, pour secourir nos frères ;

Considérant qu'ils n'ont déjà que trop réussi dans quelque partie du Département, puisque des Citoyens qui s'étoient réunis pour voler à la frontière ayant été faussement instruits par des émissaires perfides que leurs foyers étoient attaqués, ont abandonné leur premier projet, et sont revenus sur leurs pas, pour aller au secours de leurs parens qu'ils croyoient déjà la proie des brigands ;

Considérant que les individus qui se répandent dans les Communes pour y colporter ces fausses nouvelles, sont évidemment, ou des émissaires envoyés par les malveillans ou les aristocrates, ou des hommes abusés, dans l'erreur, sans qualité, et sans autorisation pour requérir les Citoyens ;

ARRÊTE, ouï le Procureur-général-Syndic.

Article premier.

Si l'ennemi descend sur les côtes maritimes du Département, ou si les aristocrates se réunissent dans l'intérieur pour former une insurrection, les Communes attaquées seront tenues d'envoyer sur-le-champ, un courrier extraordinaire à l'Administration du District, pour l'informer des mouvemens de l'ennemi ou des brigands.

I I.

L'Administration du District prendra sans délai les mesures provisoires qu'elle croira nécessaires pour la tranquillité publique, et en instruira de suite l'Administration supérieure.

I I I.

Si le danger devient pressant, la Municipalité attaquée pourra, sans attendre l'effet des mesures qui seront prises par le District, requérir par écrit les Municipalités qui l'avoisinent particulièrement, pour en obtenir les secours dont elles pourront disposer.

I V.

Dans aucun cas les Municipalités ne pourront se requérir mutuellement; la Municipalité attaquée aura seule cette faculté, et elle sera tenue de l'exercer sous sa responsabilité.

V.

Les Municipalités seront tenues d'arrêter et de conduire devant l'Administration supérieure, tout individu qui se sera permis de parcourir les Communes pour les engager à se porter en armes dans les lieux qu'ils supposeroient attaqués, à moins qu'il ne fût chargé des dépêches de la Municipalité attaquée, ou des Administrations.

V I.

Le présent Arrêté sera imprimé et envoyé aux Adminis-

trations de District, qui seront tenues de le faire passer sur-le-champ aux Municipalités de leur arrondissement, pour être lû publié et affiché.

DÉLIBÉRÉ en Conseil général de Département, à Mont-de-Marsan.

Signés au Registre

A. BASQUIAT, *Président.*

F. DUCOS, *Secrétaire-général-adjoint.*

Pour copie conforme.

PROCLAMATION.

PROCLAMATION.

Les Administrateurs composant le Conseil général du département des Landes,

A leurs Concitoyens.

CITOYENS;

C'EST dans le moment que nos frères versent leur sang sur nos frontières, pour la défense de nos vies et de notre libérté, que les malveillans et les aristocrates cachés dans notre sein travaillent dans l'ombre à nous décourager. Depuis quelques jours ces hommes pervers font naître des fausses allarmes qui nous obligent de diviser nos forces, pour les porter dans les lieux où le danger n'existe pas. Tantôt ils font descendre l'ennemi sur nos côtes maritimes, tantôt ils lui font franchir les limites de nos frontières et le conduisent dans l'intérieur ; tous les moyens leur sont égaux, ils emploient les inventions les plus absurdes, pour faire réussir leurs projets désorganisateurs. Méfiez-vous, Citoyens, de ces bruits vagues et sans fondement que ces hommes suspects répandent avec affectation dans nos villes, et sur-tout dans nos campagnes. Sachez que ces lâches n'ont en vue que de vous occuper d'un danger imaginaire, pour vous empêcher de vous occuper d'un danger plus réel. Apprenez qu'ils ont

frémi à la vue de l'ardeur que vous avez manifesté pour voler à la défense de nos frères surpris par les Espagnols. Intéressés à favoriser l'entrée de nos ennemis, ils ont cherché à détourner ailleurs les forces qui devoient les punir d'avoir osé souillé un instant les terres de la république.

Surveillez, Citoyens, ces perfides agitateurs; c'est au prix de votre sang qu'ils prétendent jouir de nouveau des privilèges absurdes que nous leur avons arrâchés. Si vous ne déjouez leurs manœuvres criminelles, ils vous livreront sans pitié à l'ennemi qu'ils favorisent sourdement.

Citoyens, vos Administrateurs veillent aussi, ils sont à leur poste, ils ont juré d'y mourir ou d'assurer votre tranquillité; leur serment ne sera pas vain. Reposez-vous donc sur eux du soin de votre sûreté; que de vaines terreurs ne vous fassent pas quitter vos foyers, pour vous porter sans ordre, sans armes et sans munitions, dans des lieux que l'on suppose attaqués. Méfiez-vous des instructions que vous recevrez. Attendez que les Municipalités attaquées ou les Administrations, vous avertissent du danger. Arrêtez dans vos Communes tous les individus chargés de ces dépêches allarmantes, si elles ne viennent pas directement ou des Administrations, ou des Municipalités en danger, et traduisez-les sur-le-champ devant nous. Alors, Citoyens, vous détruirez les mesures des malveillans, vous ne recevrez que des nouvelles vraies, vous marcherez à l'ennemi sans incertitude, et vous vaincrez : car un Républicain sur ses foyers doit mourir ou battre ses ennemis.

L'ennemi de l'extérieur, Citoyens, n'est pas le seul que vous ayez à rédouter; nous en recelons dans notre sein qui le déchirent journellement; surveillez avec attention ces

hommes cachés sous le masque de l'hypocrisie ; craignez sur-tout ces hommes qui prêchent avec affectation l'obſervation des lois et la modération, et qui depuis le nouvel ordre des choses, n'ont fait aucun sacrifice, ni aucun acte d'énergie ; ceux-là sont vos ennemis, ceux-là seront les premiers à trahir la cause commune, si l'ennemi pénètre dans l'intérieur.

Au reste, Citoyens, l'Administration n'a pu s'empêcher de voir avec attendrissement l'ardeur avec laquelle vous avez marché au secours de vos frères que vous avez cru attaqués. Elle n'ignore pas que des Communes entières, depuis le jeune homme qui sort de l'enfance, jusqu'au viellard qui entre dans la caducité, se sont levées à la fois, et ont volé à la défense de notre territoire. Une telle ardeur, un tel amour de la patrie ne peut exister que chez un peuple libre; conservez-le, Citoyens, cet amour sacré de la patrie; inspirez-le à vos enfans; apprenez-leur à la défendre, à mourir pour elle; faites-en des Républicains, c'est à dire des hommes libres, des ennemis des distinctions, des ennemis des Rois, et des défenseurs intrépides de l'égalité, ce droit imprescriptible de la nature.

Pour copie conforme.

A MONT-DE-MARSAN,
Chez Etienne-Vincent Leclercq, Imprimeur du Département des Landes. 1793.